

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 FÉVRIER 2021 COMPTE RENDU

### – Développement Economique

#### **C15-2021 ACTION ECONOMIQUE - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL**

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée délibérante les éléments suivants :

Depuis 2016, la Communauté de Communes travaille sur l'alimentation, l'accompagnement des exploitants agricoles et sur la dynamique de réseau pour favoriser les circuits courts alimentaires avec le Pays Loire Nature dans un premier temps puis avec la CC TOVAL.

Aujourd'hui, la volonté des élus exprimée dans le projet de territoire communautaire permet de s'engager dans une démarche de reconnaissance de Projet Alimentaire Territorial en émergence à l'échelle de la Communauté de Communes en accord avec le projet de PCAET. (Plan Climat Air Energie Territorial)

Pour ce faire, le projet est de dédier un poste à mi-temps pour une durée de deux ans en charge de la coordination de la démarche de PAT (agent fonctionnaire : montage et suivi des dossiers de financements et reconnaissances PAT, accompagnement stagiaires, animateur et partenaires), et de recruter un stagiaire pour une période de 6 mois dédié à la réalisation et la formalisation d'un diagnostic alimentaire de territoire partagé à compter de mars 2021.

Ce diagnostic sera réalisé à partir des états des lieux déjà réalisés, associera l'ensemble des acteurs liés à l'alimentation sur le territoire et fera l'objet d'une restitution.

La demande prévoit également l'acquisition de matériel informatique pour le chargé de coordination et le stagiaire. Le matériel du stagiaire sera utilisé par la suite par l'animateur du PAT.

Il est également prévu, en fonction du diagnostic, un complément d'étude, la réalisation de cartographies et/ou outils.

Le plan de financement prévisionnel est celui-ci :

	Charges		Produits		
	2021/ 2022	2022/2023		2021/2022	2022/2023
Stagiaire (6 mois temps plein)	4 000 €		Leader (80%)	25 000 €	25 000 €
Chargé de coordo (mi-temps)	20 000 €	20 000 €	CCGCPR (20%)	6 400 €	6 400 €
Coût indirect	3 600 €	3 000 €			
Matériel informatique	3 000 €				
Communication	400 €	400 €			
Réception	400 €				
Cartographie / outils		4 000 €			
Etude complémentaire		4 000 €			
<b>SOUS TOTAL LEADER</b>	<b>31 400 €</b>	<b>31 400 €</b>	<b>SOUS TOTAL LEADER</b>	<b>31 400 €</b>	<b>31 400 €</b>
<b>TOTAL SUR 2 ANS</b> (mars 2021 / mars 2023)		<b>62 800 €</b>	<b>TOTAL SUR 2 ANS</b> (mars 2021 / mars 2023)		<b>62 800 €</b>

En parallèle, et en fonction du diagnostic, du projet de territoire et de la volonté territoriale, il est envisagé de déposer un dossier dans le cadre de l'AAP du plan de relance « PAT en émergence » (études, frais de personnels, investissements).

Une demande de reconnaissance PAT volet 1 à l'échelle régionale dans un premier temps sera réalisée, permettant ainsi à la Communauté de Communes et aux acteurs de l'alimentation du territoire de déposer des projets dans le cadre de l'AAP PAT France Relance.

Cet AAP permettrait de se doter d'une animation (internalisé ou externalisé), d'outils pour la mise en œuvre des actions et/ou investissement....

Monsieur le Président rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Il précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Aussi, Monsieur le Président propose de confier, pour une durée de 6 mois, à compter du 8 mars 2021, la gestion du dossier du PAT à un stagiaire et de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière, sous forme de gratification, sera versée audit stagiaire accueilli au sein de la collectivité pour la gestion de ce projet.

Bien qu'il soit ici précisé que le versement de cette gratification reste conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir, il est arrêté le versement d'une somme forfaitaire mensuelle nette de 800 euros. La collectivité se réserve le droit de faire évoluer jusqu'à 1 000 euros cette gratification.

Après avoir présenté les objectifs du projet « GATINE RACAN : UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL EN EMERGENCE »,

**Le Conseil communautaire à l'unanimité décide de :**

- **Valider le projet « GATINE RACAN : UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL EN EMERGENCE »**
- **Valider le plan de financement prévisionnel présenté d'un montant de 62 800 €**
- **Solliciter le programme européen LEADER du Pays Loire Nature au taux de 80% pour un montant de 50 000 € pour le projet « GATINE RACAN : UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL EN EMERGENCE »**
- **D'instituer le versement d'une gratification du stagiaire de l'enseignement supérieur accueilli dans la collectivité pour la gestion du projet selon les conditions ci-dessus expliquées,**
- **Signer tous les documents relatifs à ce projet et se rapportant à cette délibération.**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs au projet « GATINE RACAN : UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL EN EMERGENCE » et se rapportant à cette délibération (devis, dossier de demande de subvention, convention, avenants...)**

#### **C16\_2021 ACTION ECONOMIQUE - Subvention aux associations 2021**

Monsieur le Président présente les propositions de subventions dédiées au fonctionnement des associations à vocation économique du territoire de la Communauté de Communes telles que reprises ci-dessous :

ASSOCIATION	COMMUNE	PROJET 2021	PROPOSITION COMMISSION ACTION ECONOMIQUE 2021	2020
Union Commerciale Artisanale Intercommunale Gatine Choissilles Racan (UCAI GCR)	BEAUMONT-LOUESTAULT (siège social)	Cotisation Fédération Départementale des Unions Commerciales / Investissement matériel / participation à des animations communales / animations en propres	500 €	500 €
Union Commerciale les "4Y"		Animations	500 €	500 E

Vu la ligne budgétaire 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres » du budget ECONOMIE,

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **Valider les subventions de fonctionnement allouées aux associations à vocation économique du territoire de la Communauté de Communes de Gâtine et Choissilles - Pays de Racan à savoir :**
  - o **UCAI GCR DE BEAUMONT-LOUESTAULT : 500 €**
  - o **UNION COMMERCIALE LES 4Y : 500 € (sous réserve d'une activité avérée de l'association)**
- **Autoriser, Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.**

## C17\_2021 ACTION ECONOMIQUE - Location des ateliers 2 et 3 de la ZA le Vigneau – Saint Paterne Racan

Monsieur le Président présente les éléments suivants :

Les ateliers 2 & 3, situés 3 et 5 rue Armand Moisant, sur la ZA Le Vigneau à St Paterne Racan étaient loués par crédit-bail jusqu'au 31 décembre 2020 par la SCI CARPE DIEM pour le compte de la SARL GFB Diffusion (Mr et Mme BIROCHAU).

Une sortie du crédit-bail a été actée entre la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan et la SCI CARPE DIEM au 31 décembre 2020. Le local est donc libre depuis cette date.

Pour rappel, les ateliers 2 & 3 ont été construits en 2009 – 2010, sur la parcelle D n°1 342 d'une superficie de 1 903 m2 sur la ZA Le Vigneau à Saint Paterne Racan. Ces ateliers représentent ensemble une surface d'environ 460 m2, répartis ainsi :

- Un atelier portant le numéro 2 comprenant un atelier de stockage, 3 bureaux dont un équipé avec une kitchenette, un sanitaire
- Un atelier portant le numéro 3 comprenant un atelier, 3 bureaux dont un avec une kitchenette et une douche, sanitaire.
- Un parking de 520 m2

La SARL ST2I INDUSTRIE, gérée par Monsieur Moussa EL HOUARI, dont l'activité est la fabrication de machines pour l'industrie agroalimentaire, loue actuellement l'atelier n°1, situé sur la ZA Le Vigneau au 1 rue Armand Moisant à St Paterne Racan d'une surface de 218,50 m2 au sol. L'activité de la SARL ST2I INDUSTRIE se développe et l'atelier n°1 devient trop petit pour l'entreprise. Monsieur EL HOUARI a confirmé sa volonté de louer, par bail précaire de 3 ans, les ateliers 2 & 3 de la ZA Le Vigneau à Saint Paterne Racan au loyer mensuel de 1 500,00 € H.T.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide de :**

- **Valider le tarif mensuel, pour la location des ateliers 2 & 3 de la ZA Le Vigneau à Saint Paterne Racan, à hauteur de 1 500,00 € H.T,**
- **Valider le principe d'une occupation à titre gratuit du local n°1 actuel pour deux mois, pendant le déménagement**
- **D'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer le bail à intervenir et l'ensemble des documents afférents à ce dossier.**
- **D'Autoriser, Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce dossier.**

## - Voirie

### C18\_2021 VOIRIE - CONVENTION TRIPARTITE -TOURNE A GAUCHE -CHARENTILLY

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée délibérante les éléments suivants :

La Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan, dans le cadre de sa compétence "développement économique", a pour projet d'aménager un tourne-à-gauche sur la route départementale n° 938 PR 8+000 afin que tous véhicules puissent accéder en toute sécurité à la zone d'activités.

Il précise que la CCGCPR assurera la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de l'aménagement du tourne-à-gauche de la RD 938 – PR 8+000.

Ces travaux seront financés par le propriétaire de la zone d'activités, la Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan ainsi que par le Département d'Indre et Loire.

Pour ce faire et afin de fixer les conditions de prise en charge et répartition financière pour chaque partie concernée, la signature d'une convention par les différents Maîtres d'Ouvrage est nécessaire.

Le plan de financement prévisionnel se compose ainsi :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	200 000 €	Participation la Bulle Verte	15 000 €
		Subvention Département	82 500 €
		Autofinancement	82 500 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>200 000 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>200 000€</b>

Vu la présentation de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 portant validation du projet de création d'un tourne à gauche vers Charentilly

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de :**

- **Valider le contenu de la convention entre le département d'Indre et Loire, le propriétaire de la zone d'activité et la CCGCPR**
- **Valider le plan de financement prévisionnel**
- **Autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des subventions afférentes à ce dossier**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents permettant la mise en application de la présente délibération, et notamment la convention ci-annexée**

## **- Urbanisme PLU**

### **C19\_2021 URBANISME – PLU - Abrogation de la délibération C 127-2019 et prescription de la révision allégée du PLU de Neuillé Pont Pierre**

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-3, L. 153-34 et R. 153-12 ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 15 juin 2017

Vu les délibérations motivées du conseil municipal du 9 février 2021 et du Communautaire en date du 17 février 2021 justifiant l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu de l'article L. 153-34 du Code de l'urbanisme « *lorsque la révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables, le projet de révision arrêté fait l'objet d'un examen conjoint de l'État, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou de la commune, et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9. Le Président de la ou des communes intéressées par la révision est invité à participer à cet examen conjoint* ».

Monsieur le Président rappelle les objectifs indiqués dans les délibérations communales du 9 juillet 2018 (2018-056) et communautaire du 26 juin 2019 n° C127-2019 prescrivant la modification du PLU de Neuillé-Pont-Pierre :

- **La modification de la zone A en 1AUe sur la zone de « La Billarderie »,**
- **La modification de la zone 2AUe en 1AUe sur la zone de « la Billarderie »,**
- **La modification de la zone 2AU en 1AUe sur la zone de « la Borde – Le Pressoir »,**
- **L'extension des réserves au titre de l'article L.151-41 sur le secteur de la nouvelle Maison de Santé Pluridisciplinaire,**
- **Le changement du règlement des zones 1AUZE, sur la zone d'activité communautaire de POLAXIS.**

Considérant que :

- **la modification de la zone 2AU en 1AU sur la zone de « la Borde – le Pressoir » peut être reportée,**
- **le changement du règlement des zones 1AUZE, sur la zone d'activité communautaire de POLAXIS a fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée, approuvée le 23/09/2020,**
- **la modification de la zone A en 1AUe sur la zone de « La Billarderie » relève d'une procédure de révision allégée du PLU,**
- **les autres objectifs peuvent être intégrés à la procédure de révision allégée du PLU,**

Monsieur le Président rappelle les objectifs indiqués dans les délibérations N°2019\_045, N°2019\_046, N°2019\_046 du 30 avril 2019 et N° 2019\_059, N°2019\_060 du 4 juin 2019 prescrivant, par le conseil municipal, la révision allégée et la modification du PLU de Neuillé-Pont-Pierre :

- **La révision allégée du PLU sur le secteur 1AUe de « la Billarderie » pour la diminution de l'espace agricole zone A au profit de la zone 1AUe**
- **La modification de la zone 2AUe en 1AUe sur la zone de « la Billarderie »,**

- **La modification du PLU sur le secteur Bellevue avec reprise de l'OAP 4 et création d'un emplacement réserve et extension de l'emplacement réserve à proximité de la maison de sante pluridisciplinaire**
- **La modification du PLU sur l'OAP 7 secteur des Nongrenières**
- **La modification du PLU pour transfert d'une zone UB sur la « Billarderie »**

Considérant que :

- **Tous ces objectifs feront l'objet d'une seule procédure de révision allégée du PLU,**

La révision ayant seulement pour objet de modifier les pièces réglementaires du PLU sans qu'il soit porté atteinte aux orientations du projet d'aménagement et de développement durables, la collectivité peut recourir à la procédure de révision allégée organisée aux articles L. 153-34 et R. 153-12 du Code de l'urbanisme.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

**- d'Abroger les délibérations communales N° 2018\_056, N°2019\_045, N°2019\_046, N°2019\_046, N° 2019\_059, N°2019\_060 relatives à la prescription de la révision allégée et la modification PLU et celle du conseil communautaire du 26 juin 2019 C 127-2019**

**- de Prescrire la révision allégée du plan local d'urbanisme et d'en assurer le suivi ;**

**- Précise les objectifs poursuivis par la révision allégée du plan local d'urbanisme :**

- *L'extension de la zone 1AUe sur une zone A afin de prévoir l'emprise d'équipements publics,*
- *La redélimitation et l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe sur le secteur « la Billarderie » afin de prévoir l'emprise d'équipements publics,*
- *La redélimitation de la zone UB sur la partie déjà desservie en réseaux, sur le secteur « la Billarderie »,*
- *La modification des OAP 4,6 et 7 et, le cas échéant, du règlement qui s'y applique,*
- *La modification ou la création de certains emplacements réservés.*

**- de Définir les modalités de la concertation suivantes :**

- *Mise à disposition d'un registre, en mairie, permettant de consigner les remarques et propositions*
- *Possibilité d'adresser des remarques par courrier à M. le Président de la CCGC-PR et à M. le Maire de Neuillé-Pont-Pierre*
- *Une réunion publique (en présentiel ou en visioconférence).*

Monsieur le Président précise qu'un examen conjoint des personnes publiques associées aura lieu avant l'ouverture de l'enquête publique.

A l'issue de la concertation, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles – Pays de Racan, ayant la compétence en matière de PLU-PLUi tirera le bilan de la concertation.

**-D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles – Pays de Racan à signer tous documents se rapportant à ce dossier.**

La présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité inscrites à l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme.

## **C20\_2021 URBANISME – PLU - Ouverture d'une zone 2AU à l'urbanisation – Révision allégée n°1 du PLU de la commune de Neuillé Pont Pierre**

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 153-38 ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Neuillé Pont Pierre approuvé le 15 juin 2017,

M. le Président de la communauté de communes rappelle les dispositions de l'article L. 153-38 qui subordonne la modification du plan local d'urbanisme, visant à l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, à une délibération motivée afin de justifier « l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones ».

Cependant, au regard du projet d'ensemble sur le secteur « la Billarderie », dépassant le cadre de la zone 2AUe, il a été décidé d'inclure l'ouverture de la zone 2AU dans les objectifs de la révision allégée n° 1 prescrite par délibération

du conseil municipal du 9 février 2021 puis du conseil communautaire du 17 février 2021, poursuivant les objectifs suivants :

- **L'extension de la zone 1AUe sur une zone A afin de prévoir l'emprise d'équipements publics,**
- **La redéfinition et l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe sur le secteur « la Billarderie » afin de prévoir l'emprise d'équipements publics,**
- **La redéfinition de la zone UB sur la partie déjà desservie en réseaux, sur le secteur « la Billarderie »,**
- **La modification des OAP 4,6 et 7 et, le cas échéant, du règlement qui s'y applique,**
- **La modification ou la création de certains emplacements réservés**

#### Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe

La zone 2AUe constitue le prolongement au sud de la zone 1AUe, à vocation d'équipements publics à caractère sportif. La commune dispose déjà de la maîtrise foncière des terrains.

La zone 1AUe accueille aujourd'hui un gymnase, accompagné d'une aire de stationnement. La voirie desservant ce gymnase, ainsi que les aménagements hydrauliques (noues et bassin), traversent actuellement la zone 2AUe. Le terrain a donc perdu sa vocation naturelle et agricole.

La zone 1AUe, d'une surface de 6,88 ha est aujourd'hui la seule zone dédiée aux équipements publics sportifs, inscrite dans le PLU. Après construction du gymnase, de ses équipements et espaces verts associés, il reste environ 6,03 ha d'espaces libres en zone 1AUe.

La zone 1AUe doit bientôt accueillir un terrain de football, un terrain d'entraînement, des aménagements pour la pratique de l'athlétisme, des stationnements, un aménagement paysager du site et de ses abords.

Au regard des nombreux projets sur le secteur, ainsi que des aménagements annexes nécessaires à ces nouvelles constructions (stationnement, voirie, gestion des eaux pluviales, etc.) et des installations déjà réalisées en zone 2AUe, il devient nécessaire d'ouvrir cette zone à l'urbanisation.

D'autre part, afin d'optimiser l'aménagement du secteur, la délimitation entre la zone 2AUe et la zone UB sera revue.

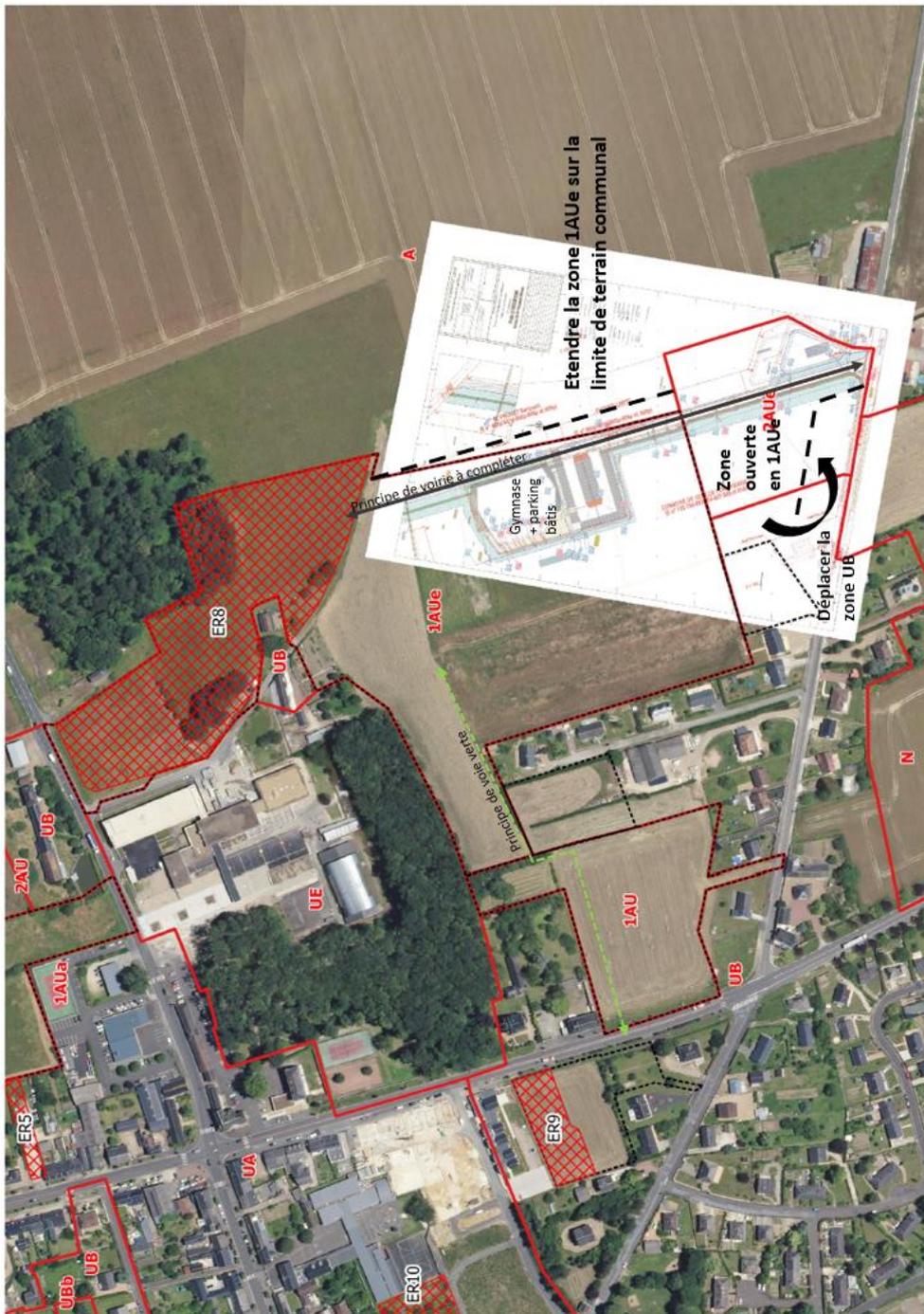
Les nouvelles limites permettront quelques constructions d'habitations aux abords de la RD 28, plutôt qu'à l'arrière des constructions existantes qui nécessiteraient l'aménagement de réseaux supplémentaires.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**- D'approuver la justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe conformément à l'article L. 153-38 du Code de l'urbanisme.**

**- Donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et prendre toutes décisions permettant la mise en application de la présente délibération**

**Annexe : Schémas de prise en compte des aménagements réalisés en zone 2AUe justifiant son ouverture à l'urbanisation**



## C21\_2021 URBANISME – PLU - Prescription d'une procédure de modification simplifiée - Commune de Neuillé Pont Pierre

Monsieur le Président présente les raisons pour lesquelles une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Neuillé-Pont-Pierre est rendu nécessaire et les objectifs qui seront poursuivis.

La Communauté de Communes de Gâtine et Choisses - Pays de Racan a signé une promesse unilatérale de vente avec l'entreprise CATELLA LOGISTIC EUROPE pour un macrolot de 40 ha situé sur le parc d'activités POLAXIS à Neuillé-Pont-Pierre. L'entreprise souhaite y développer un parc logistique représentant plus de 130 000 m<sup>2</sup> de bâtiment.

Le règlement écrit du PLU de Neuillé-Pont-Pierre indique à son article 1AUZE 2.4 – Stationnement, que le Chapitre n°2 du titre V du règlement écrit fixe les normes applicables.

### Le Chapitre n°2 spécifie pour les activités :

ACTIVITES	
Etablissement industriel ou artisanal, Entrepôt	1 place par tranche de 50 m <sup>2</sup> de surface de plancher affecté à cet usage

<b>Commerce, construction à usage de bureaux – services</b>	<b>1 place par tranche de 50 m2 de surface de plancher</b>
<b>Hôtel, restaurant</b>	<b>1 place de stationnement pour 30 m2 de surface de plancher</b>
<b>Camping, aire d'accueil des gens du voyage</b>	<b>1 place par emplacement + 1 place par tranche de 5 emplacements sur parkings ouverts</b>

Pour le projet de CATELLA LOGISTIC EUROPE sur le parc d'activités POLAXIS, c'est donc ce qui est spécifié pour « établissement industriel ou artisanal, entrepôt » qui s'applique soit 1 place par tranche de 50 m2 de surface de plancher affecté à cet usage. Cela revient donc à la réalisation de 2 600 places de stationnement pour le projet envisagé par CATELLA LOGISTIC EUROPE. Ce nombre de stationnement n'est pas envisageable pour un tel projet. Pour les projets logistiques, le ratio usuel est de l'ordre d'une place par 200 m2 de surface de plancher ce qui équivaldrait pour le projet CATELLA LOGISTIC EUROPE à environ 650 places de stationnement.

L'objectif de la modification simplifiée objet de la présente procédure est de modifier le règlement écrit du PLU afin de faire évoluer les règles de stationnement pour les activités économiques. Le but est de déterminer une règle de stationnement spécifique à l'activité logistique, aujourd'hui inexistante dans le PLU de la commune.

La réalisation de cet objectif nécessite une adaptation du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Neuillé-Pont-Pierre en vigueur, qui peut être mise en œuvre dans le cadre d'une procédure simplifiée du PLU.

CONSIDERANT que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection éditée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;

CONSIDERANT en conséquence que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision ;

CONSIDERANT que la procédure de modification simplifiée peut être retenue dans la mesure où la modification envisagée n'aura pas pour conséquences de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, de diminuer les possibilités de construire, de diminuer la surface

d'une zone urbaine ou à urbaniser et respecte les majorations de droit à construire définis à l'article L151-28 du code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT en conséquence que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-48

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du PLU de la commune de Neuillé-Pont-Pierre pour permettre de créer une règle de stationnement pour les activités à destination logistiques, actuellement inexistantes dans le PLU de la commune.**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document permettant la mise en application de la présente délibération**

## **– Vie associative et sports**

### **C23\_2021 VIE ASSOCIATIVE SPORT - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Président présente les propositions de subventions dédiées au fonctionnement des associations du territoire de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses – Pays de Racan telles que reprises dans le tableau ci annexé

NOM DE L'ASSOCIATION	COMMUNE	SUBVENTION 2020	PROJET 2021	DEMANDE 2021	Proposition élus	Proposition COVID élus	PROPOSITION PRESIDENT ET VP	PROPOSITION AIDE COVID Président VP
ZEN POKER 37	Neuillé Pont Pierre	/	Le club s'adapte à la situation sanitaire en continuant de proposer des tournois de différents formats sur leur site en ligne sponsor. Rachat de jeux de cartes et de boîtes pour stocker les jetons	100 €	100 €		100,00 €	

GYM ROUZIEROISE	Rouzier	/	Redynamiser l'association après la crise sanitaire. Consolidé l'équilibre financier, fragile à l'heure actuelle; Subvention de fonctionnement	2 000 €		2 000 €	0 €	2 000 €
Solidarité NEUILLE NEUVY	Neuillé Pont Pierre	/	Être toujours aussi présent pour la distribution de nourriture. Investir dans l'achat de frigo, congélateur et imprimante. Aide financière pour le fonctionnement de l'association.	1 500 €	1 000 €	500 €	0 €	1 500 €
SEMBLAN'SELLE	Semblançay	500 €	Organisation d'une soirée thématique, le concours de sauts d'obstacles annuel. Projet de créé un WE sportif ride run and bike. Souhait de rénover et pérenniser ses équipements et investir dans un parcours d'obstacle neuf.	13 000 €	500 €		500 €	
HBGC	Semblançay / NPP	500 €	Achat de matériel pour le nouveau gymnase et financement formation	500 €	- €		0 €	
AAPPMA du GIH PAYS DE RACAN les pêcheurs de l'Escotais, du Long et de la Dême	Saint Christophe sur le Nais	700 €	Organisation de la fête de la pêche 5/06/21 : 35 -ème Fête de la pêche au château de la Roche Racan 35 ans de l'asso 800€. Organisation Week end pêche pour tous le 11 et 12 septembre 2021. 200€	1 000 €	500 €		500 €	
ACTIVE FORME PERNAY	Pernay	/	Paieement des animateurs pour les stages de danse. Stage de danse organisés le 30/01/2021	756 €		750 €	0 €	750 €
AS PAYS DE RACAN NEUVY LE ROI	Neuvy le roi	5 500 €	Afin de maintenir l'activité l'association sur le territoire Nord de la CC GCPR, poursuivre l'organisation de stages pour les jeunes durant les vacances scolaires, promouvoir la formation des dirigeants afin de labelliser l'école de foot ... et participer activement à l'animation sur le territoire rural.	7 000 €	5 000 €	1 000 €	5 000 €	1 000 €
CENTERLAN (eSport)	Neuillé Pont Pierre	/	Organisation d'un salon du jeux vidéo. Evènement tournoi ESport en cours de préparation. Espace présentation nouvelles technologie.	1 000 €	250 €		250 €	
Z-STAN (zumba)	Saint Antoine du Rocher	/	Continuer de présenter des cours variés. Créé divers évènements. Accompagner les organisations collaboratives multi associations lors d'évènements tel que le Téléthon, le Carnaval ou la Fête du plan d'eau . Acquérir du matériel.	500 €	- €		0 €	
ASTROGATINES (rando)	Charentilly	500 €	Maintenir les activités, randonnée nocturne, interventions nocturnes aux collèges, "les nuits étoilés" à Charentilly, exposition, "Sciences en fête". Développer les supports numériques.	700 €	500 €		500 €	
ATPR ( tennis )	Multi communes	1 500 €	Garantir la continuité de l'association. Continuer à promouvoir le tennis auprès de tout le monde en loisir comme en compétition. Organisation de tournoi	3 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
COMPAGNIE IZADORA	Neuillé Pont Pierre	500 €	Diverses programmations et stages en 2021. Achat d'équipements pour la danse.	500 €	300 €		300 €	
FC GATINE CHOISILLES	Multi communes	5 500 €	Améliorer l'accueil de jeunes joueurs via l'organisation de stages. Organisation d'un nouveau tournoi.	6 500 €	5 000 €	1 000 €	5 000 €	1 000 €
VSNPP	Neuillé Pont Pierre	1 000 €	Organisation de course pour les jeunes cycliste et d'une course féminine, la course portera le nom " prix de la CCGCPR". Organisation de plusieurs évènement au cour de l'année 2021, stage, thé dansant, course.	750 €	750 €		750 €	
YAKADANC'erelles	Cerelles	/	Organisation d'un concours national de danse de salon. Reconstitution des cours de danse, stage de danse ouverts à tout public.	3 500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Team Hugo Besnard TRIAL	Cerelles	600 €	Démonstration de Trial pour faire découvrir la discipline. Participation à divers championnats. Achat d'un équipement complet pour le pilote.	700 €	500 €		500 €	

YAKAAR	Semblançay	/	Achat de 2 pompes avec alimentation par panneaux. Poursuite des repas et des soins. Distribution de fournitures scolaires. Organisation de manifestation en France.	1 000 €	- €		0 €	
UNION CYCLOTOURISTE	Saint Christophe sur le Nais	1 000 €	Organisation de diverses randonnées. Achat de matériels notamment masques et gel hydroalcoolique;	1 000 €	500 €	500 €	500 €	500 €
UCAIGCR	Multi communes	/	Organisation de diverses manifestations, forums, fête du commerce, soirée dansante, "petit de after work".	500 €			Dossier éco	
GR de BUEIL	Bueil	1 000 €	Achat de matériel de camping, financement de formation. Organisation de 4 séjours pour enfants.	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Association sportive Pays de Racan section Handball	Neuvy le roi	500 €	Financement de matériel. Organisation d'une soirée a thème.	1 000 €	500 €		500 €	
GSPC Basket	Saint Paterne Racan	600 €	Aide au fonctionnement du club. Achat de matériel. Pérenniser le tournoi de Basket fauteuil.	1 200 €	600 €		600 €	
TCGC Tennis Club Gâtine Choissilles	Semblançay	/	Subvention de fonctionnement. Création de tournois. Développement de la communication. Maintien du créneau compétition. Action de sensibilisation en milieu scolaire. Uniformisation des courts de tennis à accès par badges.	2 000 €	1 000 €	500 €	1 000 €	500 €
Les Archers de Neuvy Le Roi	Neuvy le roi	/	Poursuite de l'accueil des jeunes. Reprise des compétitions, et du partenariat avec le collège. Création d'une tenue sportive du club. Achat de matériel	450 €	350 €	100 €	350 €	100 €
ACSSA	Saint Antoine du Rocher	500 €	Achat de matériels. Frais de fin de contrat d'un salarié. Nouvelles activités à la rentrée. Stage découverte.	2 800 €	500 €		500 €	
Arts Danse	Neuillé Pont Pierre	/	Organisation d'un gala. Aide au fonctionnement.	1 000 €	500 €		500 €	
Bel Air	Pernay	/	Organisation d'une compétition de saut d'obstacles sur le site du haras de Bel air	6 000 €	500 €		1 500 €	
Unité mobile premiers secours 37	Neuillé Pont Pierre	/	Subvention exceptionnelle Covid 19. Action de soutien au sein de la communauté de communes	10 000 €	- €		0 €	
Restaurants du cœur	Tours	/	Continuer et renforcer la distribution alimentaire	/	1 000 €	500 €	0 €	1 500 €
TREK TOURS ENDURANCE	Saint Roch	/	Organisation d'un raid multi sport sur 2 jours, traversé de 8 communes. Organisation de deux trails dont un semi nocture afin de faire découvrir les sentiers pedestres de la commune.	1 000 €	1 000 €		1 000 €	
L'ECHIQUIER PERNAYSIEN	Pernay	/	Aide au déploiement des echecs dans la communauté de communes. Maintien de la pratique des jeunes. Lancer des talents et maintien de l'évènement "La Rapide du Phulou".	300 €	200 €		200 €	
Judo club Rouziérois	Rouzières de Touraine	500 €	Ouverture d'un nouveau cours ado et adulte de self défense à destination des femmes. Cours de démonstration. Subvention pour maintenir l'emploi du salarié.	700 €	500 €	200 €	0 €	500 €
L'atelier créatif	Neuvy le Roi	/	Achat de matériels. Continuer à faire des masques pour les plus démunis	300 €	- €	200 €	0 €	200 €
<b>TOTAL 2019</b>		<b>20 900 €</b>	<b>TOTAL 2020</b>	<b>74 256 €</b>	<b>24 550 €</b>	<b>10 250 €</b>	<b>23 050 €</b>	<b>12 550 €</b>

Vu la présentation de Monsieur le Président,

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de :

- Valider les subventions de fonctionnement allouées pour l'année 2021 aux associations du territoire de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan comme présentées dans le tableau ci-annexé,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## - Culture

### C22\_2021 CULTURE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président présente les propositions de subventions dédiées au fonctionnement des associations culturelles du territoire de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan telles que reprises ci-dessous :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - 2021								
Associations	Communes	Projets 2021	Demande 2021	Proposition Commission Culture	Proposition Commission Finances	Subvention accordée en 2020	Observations	
1	Cultur'O pré	Neuvy-le-Roi	6 spectacles dans le cadre de la programmation Public en herbe convention signée en 2020	4 700 €	4 700 €	4 700 €	4 700 €	
2	Ecole de musique Sainte Cécile	Sonzay	Achat de nouveaux instruments, aide au fonctionnement de l'école de musique	9 000 €	6 000 €	9 000 €	6 000 €	
3	Les amis de La Clarté Dieu	Saint Patern Racan	Festival de musique classique + Concert Journée du Patrimoine	3 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	
4	Bouge ton Bled	Saint Patern Racan	Festival Les Kampagn'Arts	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	* Subvention sous réserve réalisation évènement.
5	Maison des écritures	Neuvy-le-Roi	Diverses actions sur le territoire (ateliers de lutte contre l'illettrisme, accompagnement de résidences d'artistes, salon du livre, atelier d'écriture en Ephad...)	4 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	* Subvention sous réserve réalisation évènement.
6	Le Carré des arts	Neuillé-Pont-Pierre	Aide au fonctionnement de l'école de musique	45 000 €	45 000 €	45 000 €	30 000 €	
7	Karos Nuclée	Semblançay	Organisation du Festival des Quatre Temps	3 000 €	3 000 €	3 000 €	5 000 €	Demande plus faible car conserve la subvention 2020 pour 2021. * Subvention sous réserve réalisation évènement.
8	Chorale C'est si fa si la chanter	Sonzay	Aide au fonctionnement de la chorale	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €	
9	Ensemble musical Escotais Dème et Choisilles	Chemillé sur Dème	Aide au fonctionnement de l'association à travers le maintien du salaire de l'unique employée	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 000 €	Demande d'aide au fonctionnement. Aucune projection/répétition tant que les mesures culturelles sont figées.
10	Yachachi	Semblançay	Soutien à la politique d'animation territoriale (Printemps des mamans etc...)	1 300 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
11	La Scénoféerie	Semblançay	Aide au fonctionnement de l'évènement	9 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	* Subvention sous réserve réalisation évènement.
12	Les Clartés Musicales	Saint Patern Racan	Festival de Musique Jazz et du monde	3 500 €	1 700 €	1 700 €	1 000 €	* Subvention sous réserve réalisation évènement.
13	Les amis de l'orgue	Saint Patern Racan	Projet CD	500 €	500 €	500 €	500 €	
14	Usep	Pernay	Orchestre à l'école	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	Subvention sous réserve réalisation évènement.
15	Autour de la collégiale de Bueil	Bueil	Programmation des spectacles de la collégiale	1 050 €	1 050 €	1 000 €	Nouvelle demande	* Subvention sous réserve réalisation évènement.
16	Les amis du livre	Neuvy-le-Roi	Organisation de la Foire aux livres	500 €	500 €	500 €	Nouvelle demande	* Subvention sous réserve réalisation évènement.
17	Comité de fêtes	Saint Patern Racan	Investissement dans le renouvellement de matériel à destination des manifestations	300 €	0 €	0 €	Nouvelle demande	Hors champ de compétences Culture.
18	Compagnie Oculus	Neuvy-le-Roi	Subvention pour résidence de production théâtrale "Génie biologique"	2 000 €	2 000 €	2 000 €	Nouvelle demande	* Subvention sous réserve réalisation évènement.
19	L'effet campagne	Neuvy-le-Roi	Organisation du Marché des Filles dans le cadre du Festival Femmes en Campagne	2 400 €	2 400 €	2 400 €	Nouvelle demande	* Subvention sous réserve réalisation évènement.
20	Collectif des Mélusines	Saint Patern Racan	Organisation d'un ensemble de manifestations culturelles et artistiques	1 000 €	1 000 €	1 000 €	Nouvelle demande	* Subvention sous réserve réalisation évènement.
	Comité des fêtes	Marray						Pas de demande en 2021 - utilisation de la subvention 2020 (1900€) suite annulation Covid
TOTAL				103 750 €	92 350 €	95 300 €		

En 2020, 73 100€ ont été alloués à 15 associations du territoire dans le cadre du développement d'activités culturelles.

Vu la présentation de Monsieur le Président,

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de :

- Valider les subventions de fonctionnement allouées pour l'année 2021 aux associations culturelles du territoire de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan comme présentées ci-dessus
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## - Petite enfance, enfance jeunesse

### C24\_2021 PETITE ENFANCE - ENFANCE JEUNESSE - D S P - ALSH Commune de Semblançay

Monsieur le Président présente les éléments suivants :

Au regard des besoins répertoriés sur le territoire, considérant notamment la capacité d'accueil du centre sis sur la commune de Saint Antoine, il paraît opportun d'ouvrir un espace supplémentaire d'accueil afin de répondre à un besoin de rééquilibrage sur le territoire.

Il convient donc d'offrir aux habitants du sud-ouest de la Communauté de Communes un service de proximité et limiter autant que possible les temps de transport.

Pour se faire et afin que ce dernier puisse ouvrir à l'été 2021, le conseil communautaire est sollicité pour autoriser le président à lancer une procédure de consultation pour concession.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 2 abstentions et un vote contre, décide d' :**

- **Autoriser, Monsieur le Président ou son représentant à lancer une procédure de concession/DSP visant à l'ouverture d'un ALSH sur la commune de Semblançay.**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents inhérents à ce dossier.**

## - Finances

### C25\_2021 FINANCES - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Monsieur le Président présente les éléments suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L 2121-31,

Considérant que les comptes de gestion 2020 établis par le Trésorier sont conformes aux comptes administratifs 2020 de la Communauté de communes de Gâtine Choissilles Pays de Racan

Considérant qu'après rapprochement des comptes de gestion et des comptes administratifs, il apparaît que le Trésorier a bien repris, dans ses écritures, le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que les comptes de gestion présentent donc des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur,

Monsieur Le Président propose au Conseil Communautaire de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier sont conformes aux écritures des comptes administratifs pour le même exercice et n'appellent ni observation, ni réserve.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, avec une abstention et un vote contre, décide :**

**-De donner quitus au Comptable du Trésor pour les comptes de gestion de l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice et n'appellent ni observation, ni réserve et ce pour les budgets suivants :**

- **Budget Principal n° 480**
- **Budget Annexe Station d'Épuration Polaxis (STEP) n° 481**
- **Budget Annexe Déchets Ménagers n°482**
- **Budget Annexe Actions Economiques n°483**
- **Budget Annexe ZA POLAXIS n° 484**
- **Budget Annexe Les 4 Vents n°485**

- Budget Annexe Ordures Ménagères n°486
- Budget Annexe Atelier Relais n°487
- Budget Annexe ZA du Vigneau n°488
- Budget Annexe ZA des Perrés n°489
- Budget Annexe Transport Scolaire n°490

**-D'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

**-Dit que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité**

## C26\_2021 FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET GENERAL N°480

Monsieur Le Président, expose le compte administratif communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

### Compte administratif 2020 du Budget Général n° 480 de la Communauté de Communes De Gâtine et Choisilles – Pays de Racan

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>				<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>				<b>A1</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>				
		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 7 235 476,33	G	8 081 357,62
	Section d'investissement	B 3 965 887,91	H	4 954 326,81
		+		+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I	111 663,49 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 763 791,34 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	= A+B+C+D 11 965 155,58	= G+H+I+J	13 147 347,92
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 1 030 780,37	L	718 673,32
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F 1 030 780,37	= K+L	718 673,32
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E 7 235 476,33	= G+H+K	8 193 021,11
	Section d'investissement	= B+D+F 5 760 459,62	= H+J+L	5 673 000,13
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 12 995 935,95	= G+H+I+J+K+L	13 866 021,24

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1<sup>er</sup> Vice-président, fait procéder au vote.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, avec un vote contre et une abstention, décide :**

- **D'approuver le compte administratif 2020 du Budget Général n°480 de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan comme présenté ci-dessus ;**

**D'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents afférant à ce dossier.**

## C27\_2021 FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE STATION D'EPURATION POLAXIS (STEP) N°481

Monsieur Le Président, expose le compte administratif communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

**Compte administratif 2020 du Budget Annexe Station d'Épuration Polaxis (STEP) n° 481  
De la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	54 619,26	G	206 152,33	G-A	151 533,07
	Section d'investissement	B	118 502,05	H	33 806,79	H-B	-84 695,26

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	37 157,10 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	29 680,15 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=			
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	239 958,56	Q= G+H+I+J	239 959,12	=Q-P	0,56

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	11 000,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	11 000,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	91 776,36	= G+H+K	206 152,33		114 375,97
	Section d'investissement	= B+D+F	159 182,20	= H+I+L	33 806,79		-125 375,41
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	250 958,56	= G+H+I+J+K+L	239 959,12		-10 999,44

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1<sup>er</sup> Vice-président, fait procéder au vote.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, avec un vote contre et une abstention décide :**

- **D'approuver le compte administratif 2020 du Budget Annexe Station d'Épuration Polaxis (STEP) n° 481 de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan comme présenté ci-dessus**
- **D'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents afférant à ce dossier.**

**C28\_2021 FINANCES - Approbation du compte administratif 2020 Du Budget Annexe Déchets Ménagers REOM (Gâtine Choisilles) n°482**

Monsieur Le Président, expose le compte administratif communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

**Compte administratif 2020 du Budget Annexe Déchets Ménagers (Gâtine Choisilles) n°482  
De la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 591 267,27	G	1 693 602,53	G-A	102 335,26
	Section d'investissement	B	158 469,68	H	343 767,75	H-B	185 298,07

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	255 777,80 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	150 565,45 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)		

= =

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	1 900 302,40	Q= G+H+I+J	2 293 148,08	=Q-P	392 845,68

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	19 992,97	L	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	19 992,97	= K+L	0,00		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	1 591 267,27	= G+H+K	1 949 380,33	358 113,06	
	Section d'investissement	= B+D+F	329 028,10	= H+J+L	343 767,75	14 739,65	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 920 295,37	= G+H+I+J+K+L	2 293 148,08	372 852,71	

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1<sup>er</sup> Vice-président, fait procéder au vote.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, avec un vote contre et une abstention, décide :**

- **D'approuver le compte administratif 2020 du Budget Annexe Déchets Ménagers (Gâtine Choisilles) n°482 de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan comme présenté ci-dessus ;**
- **D'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents afférant à ce dossier.**

**C29\_2021 FINANCES - Approbation du compte administratif 2020 Du Budget Annexe Actions Economiques n°483**

Monsieur Le Président, expose le compte administratif communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

**Compte administratif 2020 du Budget Annexe Actions Economiques n°483**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 944 753,01	G	2 213 862,15
	Section d'investissement	B	2 083 810,79	H	1 847 605,47
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 078,66 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	117 456,89 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	4 028 563,80	= G+H+I+J	4 180 003,17
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	139 770,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	139 770,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 944 753,01	= G+H+K	2 214 940,81
	Section d'investissement	= B+D+F	2 223 580,79	= H+I+L	1 965 062,36
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 168 333,80	= G+H+I+J+K+L	4 180 003,17

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1<sup>er</sup> Vice-président, fait procéder au vote.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, avec un vote contre et une abstention :**

- **D'approuver le compte administratif 2020 du Budget Annexe Actions Economiques n°483 de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan comme présenté ci-dessus ;**
- **D'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents afférant à ce dossier.**

**C30\_2021 FINANCES - Approbation du compte administratif 2020 Du Budget Annexe ZA ECHANGEUR A28 - POLAXIS n°484**

Monsieur Le Président, expose le compte administratif communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

**Compte administratif 2020 du Budget Annexe ZA POLAXIS n°484  
De la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 815 501,09	G	10 796 537,89
	Section d'investissement	B	8 149 962,55	H	7 633 330,14
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	125 055,56 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	11 353,10 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	14 090 519,20	= G+H+I+J	18 441 221,13
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	798 382,78	L	840 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	798 382,78	= K+L	840 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	5 940 556,65	= G+H+K	10 796 537,89
	Section d'investissement	= B+D+F	8 948 345,33	= H+I+L	8 484 683,24
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	14 888 901,98	= G+H+I+J+K+L	19 281 221,13

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1<sup>er</sup> Vice-président, fait procéder au vote.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, avec un vote contre et une abstention, décide :**

- **D'approuver le compte administratif 2020 du Budget Annexe ZA Echangeur A28 (Polaxis) n°484 de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan comme présenté ci-dessus ;**
- **D'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents afférant à ce dossier.**

**C31\_2021 FINANCES - Approbation du compte administratif 2020 Du Budget Annexe Les 4 Vents n°485**

Monsieur Le Président, expose le compte administratif communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

**Compte administratif 2020 du Budget Annexe Les 4 Vents n°485  
De la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	271 357,98	G	270 762,78
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	595,20 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	271 357,98	= G+H+I+J	271 357,98
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	271 357,98	= G+H+K	271 357,98
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	271 357,98	= G+H+I+J+K+L	271 357,98

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1<sup>er</sup> Vice-président, fait procéder au vote.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, avec un vote contre et une abstention, décide :**

- **D'approuver le compte administratif 2020 du Budget Annexe Les 4 Vents n°485 de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan comme présenté ci-dessus ;**
- **D'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer tous les documents afférant à ce dossier.**

**C32\_2021 FINANCES - Approbation du compte administratif 2020  
Budget Annexe Ordures Ménagères Racan n°486**

Monsieur Le Président, expose le compte administratif communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

**Compte administratif 2020 du Budget Annexe Ordures Ménagères n°486  
De la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	977 070,50	G	946 416,81
	Section d'investissement	B	48 758,71	H	39 863,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	53 664,92 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	13 087,04 (si déficit)	J	1 859,44 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 038 916,25	= G+H+I+J	1 041 804,17
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 887,92	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 887,92	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	977 070,50	= G+H+K	1 000 081,73
	Section d'investissement	= B+D+F	64 733,67	= H+J+L	41 722,44
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 041 804,17	= G+H+I+J+K+L	1 041 804,17

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Peninon, 1<sup>er</sup> Vice-président, fait procéder au vote.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, avec un vote contre et une abstention, décide :**

- **D'approuver le compte administratif 2020 du Budget Annexe Ordures Ménagères n°486 de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan comme présenté ci-dessus ;**
- **D'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents afférant à ce dossier.**

**C33\_2021 FINANCES - Approbation du compte administratif 2020 Du Budget Annexe Atelier Relais n°487**

Monsieur Le Président, expose le compte administratif 2020 communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	93 973,51	G	76 308,94	G-A	-17 664,57
	Section d'investissement	B	74 587,40	H	97 625,27	H-B	23 037,87

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	6 353,02 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	21 059,06 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	189 619,97	Q=	180 287,23	-Q-P	-9 332,74
		A+B+C+D		G+H+I+J			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	93 973,51	= G+H+K	82 661,96		-11 311,55
	Section d'investissement	= B+D+F	95 646,46	= H+J+L	97 625,27		1 978,81
	TOTAL CUMULE	=	189 619,97	=	180 287,23		-9 332,74
		A+B+C+D+E+F		G+H+I+J+K+L			

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1<sup>er</sup> Vice-président, fait procéder au vote.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, avec un vote contre et une abstention, décide :**

- **D'approuver le compte administratif 2020 du Budget Annexe Atelier Relais n°487 de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan comme présenté ci-dessus ;**
- **D'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents afférant à ce dossier.**

**C34\_2021 FINANCES - Approbation du compte administratif 2020 Du Budget Annexe ZAE du Vigneau n°488**

Monsieur Le Président, expose le compte administratif communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

**Compte administratif 2020 du Budget Annexe ZA du Vigneau n°488  
De la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 242 072,34	G	1 285 546,72
	Section d'investissement	B	1 171 612,76	H	1 201 933,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	272 085,57 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	345 879,80 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 759 564,90	= G+H+I+J	2 759 565,29
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 242 072,34	= G+H+K	1 557 632,29
	Section d'investissement	= B+D+F	1 517 492,56	= H+I+L	1 201 933,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 759 564,90	= G+H+I+J+K+L	2 759 565,29

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1<sup>er</sup> Vice-président, fait procéder au vote.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, avec un vote contre et une abstention, décide :**

- **D'approuver le compte administratif 2020 du Budget Annexe ZA du Vigneau n°488 de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan comme présenté ci-dessus ;**
- **D'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents afférant à ce dossier.**

**C35\_2021 FINANCES - Approbation du compte administratif 2020 Du Budget Annexe ZA des Perrés n°489**

Monsieur Le Président, expose le compte administratif communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

**Compte administratif 2020 du Budget Annexe ZA des Perrés n°489  
De la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	13 264,62	G	18 373,61
	Section d'investissement	B	13 133,08	H	12 801,57
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,93 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	4 778,41 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	31 176,11	= G+H+I+J	31 176,11
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	13 264,62	= G+I+K	18 374,54
	Section d'investissement	= B+D+F	17 911,49	= H+J+L	12 801,57
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	31 176,11	= G+H+I+J+K+L	31 176,11

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1<sup>er</sup> Vice-président, fait procéder au vote.

- Après avoir délibéré, le conseil communautaire, avec un vote contre et une abstention, décide :**
- D'approuver le compte administratif 2020 du Budget Annexe ZA des Perrés n°489 de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan comme présenté ci-dessus ;
  - D'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents afférant à ce dossier.

**C36\_2021 FINANCES - Approbation du compte administratif 2020 Du Budget Annexe Transport Scolaire n°490**

Monsieur Le Président, expose le compte administratif communautaire résumé dans le tableau présenté ci-dessous.

**Compte administratif 2020 du Budget Annexe Transport Scolaire n°490  
De la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	59 665,21	G	12 403,00
	Section d'investissement	B	8 594,00	H	9 490,40
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	50 674,10	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>118 933,31</b>	= G+H+I+J	<b>21 893,40</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>0,00</b>	= K+L	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	110 339,31	= G+I+K	12 403,00
	Section d'investissement	= B+D+F	8 594,00	= H+J+L	9 490,40
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>118 933,31</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>21 893,40</b>

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont concordants.

Monsieur le Président quitte la séance. Monsieur JP. Péninon, 1<sup>er</sup> Vice-président, fait procéder au vote.

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, avec un vote contre et une abstention, décide :**

- **D'approuver le compte administratif 2020 du Budget Annexe Transport scolaire n°490 de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan comme présenté ci-dessus ;**
- **D'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents afférant à ce dossier.**

### C – Affectation des résultats

Les documents seront présentés au préalable en séance de bureau communautaire et vous seront transmis par mail au plus tôt.

Le conseil sera sollicité afin de délibérer sur les trois points ci-dessus.

### **C37\_2021 FINANCES - Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 Budget principal n ° 480**

Monsieur le Président présente les éléments suivants :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	845 881,29
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	111 663,49
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>957 544,78</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	224 647,56
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-312 107,05
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>87 459,49</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>957 544,78</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>87 459,49</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>870 085,29</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 concernant le Budget Principal n°480 ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et avec un vote contre, décide :**

- **D'affecter le résultat de l'exercice 2020 du Budget Principal n°480 selon le descriptif du tableau ci-dessus ;**
- **D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier**

**C38\_2021 FINANCES - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 Budget annexe Station d'Épuration Polaxis (STEP) n ° 481**

Le Président présente les éléments suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	151 533,07
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	-37 157,10
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>114 375,97</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - ) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-114 375,41
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	-11 000,00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>125 375,41</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>114 375,97</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0,00</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>114 375,97</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	<b>0,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 concernant le Budget Annexe Station Epuration Polaxis n°481 ;

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, avec un vote contre, décide :**

- **D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe Station d'Epuration Polaxis (STEP) n°481 selon le descriptif du tableau ci-dessous**
- **D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

### **C39\_2021 FINANCES - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 Budget Annexe Déchets Ménagers (Gâtine) n°482**

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	102 335,26
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	255 777,80
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	358 113,06
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	34 732,62
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	-19 992,97
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	358 113,06
1) Affectation en réserves R 1064 en Investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en Investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	358 113,06
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 concernant le Budget Annexe Déchets Ménagers (Gâtine) n°482,

Vu la demande d'harmonisation des budgets Déchets Ménagers demandée par la Préfecture,

Vu la délibération C223-2020 du 09/12/2020 validant la dissolution du budget 482 au 31/12/2020 et la fusion des budgets 482 et 486 à compter du 01/01/2021,

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, avec un vote contre, décide :**

- **D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe Déchets Ménagers (Gâtine) n°482 selon le descriptif du tableau ci-dessus au budget 486,**
- **D'inscrire ces affectations au BP 2021 du Budget Annexe Ordures Ménagères unique 486**
- **De proposer un vote par opération pour le budget 2021 486 afin que les restes à réaliser 2020 du budget 482 puissent y être inscrits**
- **D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

#### **C40\_2021 FINANCES - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 Budget Annexe Actions Economiques n°483**

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	269 109,14
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 078,66
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>270 187,80</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-118 748,43
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-139 770,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>258 518,43</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>270 187,80</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>258 518,43</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>11 669,37</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 concernant le Budget Annexe Actions Economiques n°483 ;

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, avec un vote contre, décide :**

- **D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe Actions Economiques n°483 selon le descriptif du tableau ci-dessus ;**
- **D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

**C41\_2021 FINANCES - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 Budget Annexe ZA POLAXIS N°484**

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 981 036,80
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-125 055,56
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>4 855 981,24</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-505 279,31
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	41 617,22
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>463 662,09</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>4 855 981,24</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	463 662,09
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	4 392 319,15
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 concernant le Budget Annexe ZA POLAXIS n°484 ;

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, avec un vote contre, décide :**

- **D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe Za Polaxis n°484 selon le descriptif du tableau ci-dessus ;**
- **D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

#### **C42\_2021 FINANCES - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 Budget Annexe Les 4 Vents n°485**

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-595,20
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	595,20
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>0,00</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>0,00</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>0,00</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>0,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	<b>0,00</b>

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 concernant le Budget Annexe Les 4 Vents n°485

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, avec un vote contre, décide :**

- **D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe les 4 Vents n°485 selon le descriptif du tableau ci-dessus ;**
- **D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

**C43\_2021 FINANCES - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 Budget Annexe n°486**

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-30 653,69
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	53 664,92
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>23 011,23</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-20 123,31
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-2 887,92
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>23 011,23</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>23 011,23</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	23 011,23
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	0,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

- Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 concernant le Budget Annexe Ordures Ménagères Racan n°486
- Vu la demande d'harmonisation des budgets Déchets Ménagers demandée par la Préfecture,
- Vu la délibération C223-2020 du 09/12/2020 validant la dissolution du budget 482 au 31/12/2020 et la fusion des budgets 482 et 486 à compter du 01/01/2021,

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, avec un vote contre, décide :**

- **D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe Ordures Ménagères n°486 selon le descriptif du tableau ci-dessus ;**
- **D'ajouter à cette affectation de résultat, l'affectation délibérée pour le budget 482 et d'y inscrire ceux-ci dans le budget primitif 2021**
- **D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

#### **C44\_2021 FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS N°487**

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-17 664,57
<b>dont b.</b> <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	6 353,02
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>-11 311,55</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - ) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 978,81
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	0,00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>0,00</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0,00</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>0,00</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b> <b>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	<b>-11 311,55</b>

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 concernant le Budget Annexe Atelier Relais n°487 ;

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, avec un vote contre, décide :**

- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe Atelier Relais n°487 selon le descriptif du tableau ci-dessus**
- D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

#### **C45\_2021 FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 BUDGET ANNEXE N° 488 ZA DU VIGNEAU**

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	43 474,38
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	272 085,57
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>315 559,95</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-315 559,56
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>315 559,56</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>315 559,95</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	315 559,95
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 concernant le Budget Annexe ZA du Vigneau n°488 ;

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, avec un vote contre, décide :**

**-D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe ZA du Vigneau n° 488 selon le descriptif du tableau ci-dessous ;**

**-D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

**C46\_2021 FINANCES - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 Budget Annexe n° 489 - ZA des Perrés**

Monsieur le Président présente les éléments suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 108,99
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,93
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>5 109,92</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-5 109,92
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>5 109,92</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>5 109,92</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>5 109,92</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>0,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 concernant le Budget Annexe ZA des Perrés n°489

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, avec un vote contre, décide :**

**-D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe ZA des Perrés n°489 selon le descriptif du tableau ci-dessus**

**-D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

#### **C47\_2021 FINANCES - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 Budget Annexe n°490 Transport Scolaire**

Monsieur le Président présente les éléments suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-47 262,21
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-50 674,10
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>-97 936,31</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	896,40
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>0,00</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>0,00</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>0,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	<b>-97 936,31</b>

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 concernant le Budget Annexe Transport n°490

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, avec un vote contre, décide :**

**-D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Annexe Transport n°490 selon le descriptif du tableau ci-dessus**

**-D'autoriser monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

**Fin de séance : 21h00**

**Prochaine séance : Mercredi 24 mars 2021 à 18h30**